

12/11/2018



Thourotte, le 06 novembre 2018

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
5 NOVEMBRE 2018**

Etaient présents :

MM. CARVALHO, IODICE, CESCHINI, PILORGE, VERVEL, Mmes BOULEFROY, DAUMAS, FONTAINE, FOURE, GRANDJEAN, DECONINQUE ARDUIN, BERNARD, LIMA, SERE, MM. MARCHE, TOULEMONDE, DAMERY, DENIZART, SELIER, RIVAS, PIAR.

Absents :

Madame CABRERA qui avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO, Monsieur IBRAN qui avait donné pouvoir à Monsieur VERVEL, Madame LOUVET qui avait donné pouvoir à Monsieur IODICE, Monsieur BILLIA qui avait donné pouvoir à Monsieur CESCHINI, Madame NOVAK-MILJEVIC.

Secrétaire : Madame ARDUIN Catherine.

Au titre des Ressources Humaines, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité :

- o Le renouvellement de la mise à disposition d'une assistante de direction auprès de la CC2V pour trois ans.

Au titre des Finances, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité:

- o L'institution d'un tarif réduit « groupes » au prix de 3 € pour les entrées au cinéma
- o La signature d'une convention de partenariat avec SUEZ pour la saison culturelle 2018/2019
- o La redistribution d'une enveloppe de 550€ versée suite à un appel à projet auprès de trois jeunes ayant participé au dispositif « coup de pouce pour un permis ».

Pour information 30€ seront remis aux bénéficiaires (remboursement des frais d'inscription à l'examen du code de la route) et le reste à l'auto école de THOUROTTE pour des heures de conduite.

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal de la décision qu'il a prise dans le cadre de l'article 2122-23 du CGCT, à savoir :

2018/20	Indemnisation pour le remplacement du candélabre dans le cadre d'un sinistre (février 2018) place de la République pour un montant de 1 285.62 €
---------	--

Le Conseil Municipal a pris acte:

- du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2017
- du rapport d'activités de la concession 2017 GRDF
- du rapport annuel sur le service de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2017

Le Conseil Municipal a donné un avis favorable à l'ouverture des commerces le dimanche, à savoir les dimanches 15, 22 et 29 décembre 2019.

Le Conseil Municipal a également refusé le transfert de la compétence Eau et Assainissement à la Communauté de Communes.



Le Maire,
[Signature]